

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



CARTE POSTALE

Ce site est exclusivement réservé à l'adresse



Monsieur Giuseppe Peano,
6, Via Barbaroux
Turin.

Italie.

Cher Monsieur, 25 février 1901.
Je vois que vous avez rayé une de mes
corrections : je crains que vous n'ayez
pas bien compris (p. 7.) Si l'on dit :
« Supposons définie leur égalité » cela
semble indiquer qu'elle a été déjà
définie antérieurement; on dirait que
pour dire qu'on va la définir, il
faut dire : supposons leur égalité
définie comme suit, ou : de la
manière suivante, etc. ou : par la
formule suivante, etc. Or je crois
que c'est le dernier sens que vous
voulez exprimer, tandis que votre
correction exprimerait le premier.
Vous voudrez bien me dire si c'est
bien ainsi que vous l'entendez
(sans vous presser; je pourrai corriger
sur la 2^e épreuve.) — Un détail: j'ai
dû substituer Turin à Torino,
qui personnellement je préfère, par
raison de uniformité.
Votre bien dévoué Louis Couturat